

Concours de Nouvelles du Lecteur du Val - Edition 2024-25

Règlement

1° Le Lecteur du Val, association de bibliothèques du Lauragais (sud-est toulousain), organise son **vingt-septième concours de nouvelles**, gratuit et ouvert à tous, d'octobre 2024 à février 2025. Il comporte cinq catégories : primaire, collège, lycée, adultes et occitan. Les textes collectifs sont admis s'ils proviennent de classes entières avec un enseignant.

2° Le texte (en français ou en occitan*) devra obligatoirement débiter par l'incipit suivant, qui servira de fil conducteur : "*Jamais elle n'avait entendu quelque chose de semblable. Elle se dirigea vers l'endroit d'où provenait la musique.*" / "*Jamai aviá pas ausit quicòm aital. S'encaminèt cap a l'endreit d'ont veniá la musica*.*" La forme sera la nouvelle, le genre demeurant libre : fantastique, policier, science-fiction, historique, romanesque, aventure, etc.

3° Chaque candidat pourra présenter un maximum de 2 textes, **n'excédant pas 15 000 signes** (soit 6 pages maxi recto simple / environ 30 lignes par page, espacement 1,5, police classique corps 12 ou 14 maxi) au format 21 x 29.7. Ils seront dactylographiés, foliotés et agrafés. Ils devront obligatoirement **comporter un titre**. Un seul texte par auteur pourra être primé.

4° Les textes devront être envoyés, en **6** (catégorie adultes) ou **4** (catégories jeunes) exemplaires papier, **au plus tard le 6 février 2025**, à l'adresse suivante : *Le Lecteur du Val - 27, route de Saint-Léon – 31450 NOUEILLES*. Ils pourront aussi être déposés certaines des 25 bibliothèques adhérentes (se renseigner).

5° Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ou d'un pseudonyme ne sera portée sur le tapuscrit et tout signe distinctif entraînera l'annulation. Un **bulletin d'inscription** joint à l'envoi portera **le nom, le prénom, l'adresse postale et courriel, l'âge, le numéro de téléphone** et, le cas échéant, les coordonnées de l'établissement scolaire et la classe du candidat. Il comportera également un engagement de l'auteur sur le caractère personnel, original et inédit de l'œuvre présentée, ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs. Aucun pseudonyme ne sera accepté.

6° Les **candidats** s'engagent, par leur signature, à garantir l'originalité des œuvres qu'ils présentent, à défaut de quoi le plagiat ou la contrefaçon pourraient leur être reprochés et ils en supporteraient seuls toutes les conséquences. Ils acceptent que leurs textes (sous forme anonyme) soient proposés à la lecture dans le cadre des diverses manifestations publiques organisées par l'association, et qu'ils puissent également faire l'objet d'une exploitation scientifique, dans le cadre d'un partenariat de l'association avec le CNRS.

7° Un **jury** composé de bibliothécaires de l'association, d'enseignants, d'élus, d'écrivains, de lecteurs et de professionnels du livre décernera, par catégories, plusieurs prix en nature (livres, abonnements...) à **retirer sur place**, et décidera des textes à éditer. A noter que, le concours étant ouvert aux enfants et aux jeunes, l'édition est réalisée **dans le cadre de la loi de 1949 sur les publications destinées à la jeunesse**.

8° Les **lauréats** seront informés par courrier électronique. La remise des prix aura lieu **le samedi 24 mai 2025** à la médiathèque de **Donneville**, et la remise des recueils de nouvelles à leurs auteurs en octobre 2025.

9° Dans le cas d'une **édition ou d'un enregistrement**, les candidats primés acceptent, sans aucune réserve, que leur texte fasse l'objet d'une diffusion partielle ou totale, papier, sonore et internet, sans contrepartie pécuniaire. Ils acceptent également toute autre utilisation à but non lucratif, telle que lecture publique ou utilisation pédagogique. Ils conservent en parallèle le droit de réutiliser leur texte (réédition, etc.), sous la réserve expresse de mentionner le *Prix Lecteur du Val*. Un auteur **édité deux années de suite** ne pourra l'être une troisième année consécutive, mais il conserve le droit de participer et la possibilité d'être primé.

10° La **participation** au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignent. Le jury se réserve le droit de ne décerner aucun prix s'il juge la valeur des textes proposés insuffisante.

* **Toutes les variantes de la langue d'oc** – en graphie classique – sont les bienvenues – à charge, pour le participant, de passer l'incipit dans sa propre variante d'écriture. Un cd-audio des textes occitans retenus par le jury sera réalisé en sus.